

le 27 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2011

2011 DASES 105G : Subvention et convention (16.000 euros) avec l'association Droits d'Urgence (10e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1, et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 263-1, et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle avec l'association « Droits d'Urgence » (D 9376) dont le siège social est situé 1, passage du Buisson Saint-Louis (Paris 10^{ème}), fixant le montant de la participation du Département au budget de fonctionnement de ses permanences juridiques à 16 000 € pour l'année 2011 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1: Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Droits d'Urgence » (D 9376) dont le siège social est situé 1, passage du Buisson Saint-Louis (Paris 10^{ème}), fixant le montant de la participation du Département au budget de fonctionnement de ses permanences juridiques à 16 000 € pour l'année 2011. Cette convention est jointe au présent délibéré.

Art. 2.: La dépense correspondante sera imputée au chapitre 017, rubrique 561, nature 6568 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

